

AVIS PUBLIC DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second (2^e) projet de Règlement 569-2025

amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude

(Ce règlement a pour objet d'adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains selon le règlement 116-449 et d'apporter un ajustement de limite de zonage de la zone « 116-ZP » afin d'y inclure les normes et les usages)

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2025, les élus ont procédé à l'adoption du second (2^e) projet de règlement suivant : « *Règlement numéro 569-2025 amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude.* »

Lors de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025, le conseil municipal a adopté, par résolution 2025-03-045, le Premier (1^{er}) projet de règlement suivant : « *Règlement numéro 569-2025 amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude* »

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

2. DISPOSITION SOUMISE À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- *D'adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains selon le règlement 116-449 et d'apporter un ajustement de limite de zonage de la zone « 116-ZP » afin d'y inclure les normes et les usages*

Le plan de cette zone peut être consulté au bureau municipal de Saint-Jude.

3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçu au plus tard le **28 mars 2025, avant 16 h**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courrier ou en personne :

Bureau municipal
940, rue du Centre
Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

Par courriel :

dg@saint-jude.ca

- Être signé, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

4. PERSONNE INTÉRESSÉE

- Être majeur et de citoyenneté canadienne;
- Être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et être résident depuis au moins six (6) mois, au Québec;

OU

- Être depuis au moins douze (12) mois, propriétaire unique d'un immeuble.

5. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. La disposition qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans le règlement qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le présent avis ainsi que le second projet de règlement peuvent être consultés au bureau municipal au 940 rue du Centre à Saint-Jude.



Myriam Fournier
Directrice générale et greffière trésorière